

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2009

Le vingt sept Juillet deux mille neuf, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Valérie INGLIN Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, Mme Odile BOSSERT, M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Marie-Claire RAGOT, M. Arthur JONES et Mme Marie-Noëlle AIMARD

ETAIENT ABSENTS : M. Loïc RANCHERE et Mme Martine GENDRAUX qui ont respectivement donné pouvoir à M. Fabrice MICHELET et M. Guillaume GENDRAUX pour voter en leur lieu et place, M. Pierre BLANCHARD excusé et M. Philippe FAUCON

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Après adoption du compte rendu de la séance du 29 Juin dernier, le Conseil Municipal délibère comme suit :

CHARTRE REGIONALE POUR LA REDUCTION DES PESTICIDES TERRE SAINTE POITOU CHARENTES

Monsieur Guillaume GENDRAUX adjoint chargé de l'amélioration et de la valorisation du patrimoine, rappelle l'impact non négligeable des pollutions de l'eau et de l'air dues à l'utilisation de pesticides sur la voirie, les fossés, jardins, massifs, cimetières.... Elle a des conséquences sur la santé mais également sur la biodiversité.

La Région Poitou Charentes a adopté le 27 Juin dernier le Plan Régional de Réduction des Pesticides, destiné à accompagner les collectivités dans leur démarche de réduction de pesticides.

La prise de conscience collective incite effectivement à agir d'urgence sur l'ensemble des propriétés communales, pour

- réduire l'usage de pesticides (herbicides contre les herbes, fongicides contre les champignons, les insecticides contre les insectes, les taupicides et les raticides)
- protéger la santé humaine,
- préserver les ressources pour l'alimentation en eau potable,
- préserver la biodiversité, la faune la flore et les milieux naturels,
- réduire significativement l'ensemble des nuisances et les coûts consécutifs à l'usage de pesticides.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité,

- décident d'inscrire la collectivité dans cette démarche en respectant la réglementation en vigueur pour la protection de la santé et de l'environnement et de prendre toutes précautions utiles pour la gestion et l'usage des pesticides. S'y ajoute également l'objectif de renoncer progressivement et durablement à l'usage des pesticides et de recourir aux techniques préventives et/ou alternatives disponibles pour atteindre à terme leur suppression.

- autorisent le Maire à signer la charte régionale correspondante.

- réfléchissent aux alternatives (jachères fleuries, gestion différenciée avec une analyse des besoins de pelouses ...)

Au gré de la discussion, la mise en service du forage du stade a été évoquée. Joel PROUST précise que les essais ont été réalisés de manière concluante la semaine dernière et qu'il peut être utilisé, sous réserve que les restrictions d'utilisation d'eau se durcissent auquel cas il sera soumis aux mêmes interdictions.

GARENNE DU BOIS AUX PINS

MISSION S.P.S

Les membres de l'assemblée sont informés du résultat de la consultation menée au titre de la mission SPS afférente au projet de la Garenne du Bois aux Pins. Trois offres ont été reçues. Sur proposition de Monsieur le Maire, les élus décident à l'unanimité, de confier cette mission à la SOCOTEC pour un montant de 1 196.00 € TTC.

BORNAGE DES PARCELLES

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé de confier le bornage des parcelles à Monsieur François LABECOT Géomètre Expert de Ruffec pour un montant de 6 548. 46 € TTC

DETERMINATION DU PRIX DES PARCELLES :

Monsieur le Maire présente préalablement le détail du coût de l'opération se décomposant comme suit :

- Achat terrain : 72 500 €
- Travaux : 348 000 € avec confirmation de l'option pour les parkings du midi
- Honoraires (ECP, GINGER...) : 72 617 € soit **GLOBALEMENT 510 348.00 €**
- Géomètre : 6776 € (5 475 + 1300)
- SPS : 1 000 €
- Étude géotechnique : 6 510 €
- 2 Panneaux 3 x 2 : 2 945 €

Tenant compte de la subvention de l'ADEME au titre de la démarche AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme) d'un montant de 11 200 € et de la provision c'est donc un montant à équilibrer de 512 000 € qui est retenu pour déterminer le prix de chacune des parcelles.

Après une longue réflexion collégiale et tenant compte de l'appréciation de chacun, à l'unanimité, les prix des parcelles sont respectivement établis comme suit :

parcelles	surface	prix HT	prix TTC 19,6%	prix TTC 5,5% avec Pass Foncier
1	562	15 886,29 €	19 000,00 €	16 760,03 €
2	624	17 558,53 €	21 000,00 €	18 524,25 €
3	663	18 394,65 €	22 000,00 €	19 406,35 €
4	796	21 739,13 €	26 000,00 €	22 934,78 €
5	728	20 066,89 €	24 000,00 €	21 170,57 €
6	743	20 903,01 €	25 000,00 €	22 052,68 €
7	761	20 903,01 €	25 000,00 €	22 052,68 €
8	474	13 377,93 €	16 000,00 €	14 113,71 €
9	520	14 214,05 €	17 000,00 €	14 995,82 €
10	771	22 575,25 €	27 000,00 €	23 816,89 €
11	730	21 739,13 €	26 000,00 €	22 934,78 €
12	783	23 411,37 €	28 000,00 €	24 699,00 €
13	758	21 739,13 €	26 000,00 €	22 934,78 €
14	814	23 411,37 €	28 000,00 €	24 699,00 €
15	727	20 903,01 €	25 000,00 €	22 052,68 €
16	576	16 722,41 €	20 000,00 €	17 642,14 €
17	853	25 083,61 €	30 000,00 €	26 463,21 €
18	849	25 083,61 €	30 000,00 €	26 463,21 €
19	560	15 886,29 €	19 000,00 €	16 760,03 €
20	1132	33 444,82 €	40 000,00 €	35 284,28 €
21	1191	35 117,06 €	42 000,00 €	37 048,49 €



COMMERCIALISATION

Monsieur le Maire fait le point des divers contacts entretenus avec des candidats à l'achat de parcelle, avec deux constructeurs très intéressés par l'utilisation du Pass Foncier...

Après en avoir délibéré, il est décidé d'organiser un « **POINT RENCONTRES** » avec tous les partenaires de l'opération qui seront sollicités (banques, le CIL, Astria, l'Ademe, le CAUE, Point info Energie...) pour accueillir et renseigner simultanément, toutes les personnes intéressées afin de disposer de toutes informations nécessaires pour concrétiser leur projet.

La date est encore à préciser en fonction des disponibilités de tous ces intervenants.

CREPISSAGE DE BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur Arthur JONES se fait la porte parole de la commission « Finances-Marchés Publics ». Elle a examiné les propositions reçues dans le cadre de la consultation menée pour des travaux de crépissage actés par la commission « Infrastructures – Travaux – Voirie » à savoir

- Crépi arrière du bâtiment chemin du parc
- Crépi sur parpaings des services techniques
- Crépi sur façade nord de l'atelier vivant d'art

Il rappelle les critères de choix qui ont été retenus au moment de l'établissement du cahier des charges :
 Prix : 70% - Date de début des travaux : 15% - Valeur technique : 15%

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'Entreprise BRE de LOUBIGNE, pour un montant de 7 423.40 € TTC et une réalisation courant Octobre 2009.

CHAUFFERIE BOIS

Monsieur Joel PROUST présente les devis respectivement établis à la demande de la collectivité pour assurer la période de chauffe 2009-2010 dans de bonnes conditions.

Ainsi après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte les devis suivants respectivement établis par

- la Société SOPAC pour le remplacement d'électrodes, de gicleurs brûleur, d'un moteur de pompe, d'une vanne de barrage, de joints... moyennant une somme de 4 1876.00 € TTC.

- la Société C E L pour la fourniture et la mise en place de diverses pièces (jeu de montants latéraux, bras de désilage) moyennant une somme de 5 413.55 € TTC

La consultation concernant la fourniture des combustibles sera lancée avant la fin du mois pour permettre le choix du fournisseur pour la période de chauffe 2009-2010 en septembre.

Monsieur le Maire fait un point financier concernant les investissements réalisés depuis le début de l'année, les investissements en cours et engagés et précise que le différentiel positif entre les prévisions et les réalisations est de 35 000 €uros ce qui permettra le financement d'opérations imprévues (telles que celles-ci) non intégrées au moment de l'établissement du programme des investissements en mars 2009.

FINANCEMENT PAR VOIE D'EMPRUNTS DES TRAVAUX DE JUDEE ET LE TERRAIN GALLAUD

Monsieur le Maire indique que les conditions de prêt des organismes bancaires sont particulièrement favorables actuellement et qu'il convient de souscrire les contrats qui avaient été envisagés pour financer les travaux de renforcement du réseau d'eau dans la rue de Judée d'une part et l'achat du terrain appartenant à Monsieur GALLAUD aux abords du complexe sportif « Jacques COURIVAUD ».

Il présente ainsi les conditions de prêts de quatre organismes bancaires : Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne et Dexia d'ores et déjà examinées par la commission « Finances – Marchés Publics »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que l'option des taux variables ne constitue pas un réel risque financier eu égard au contexte général actuel (taux courts très bas) mais surtout une opportunité intéressante pour la collectivité,

Par 15 voix pour (1 abstention justifiée par la volonté d'avoir recours à des taux fixes) autorise le Maire à signer les contrats suivants auprès du Crédit Mutuel mieux disant :

Contrat de 40 000 € (correspondant au montant HT des travaux sans les honoraires qui représentaient 5 263 € HT) à affecter sur le budget du service des eaux,
20 ans (correspondant à la durée d'amortissement des travaux)
Amortissement constant
Taux variable indexé sur l'Euribor 3M + 1.20
Sans pénalité en cas de passage au taux fixe durant la validité du prêt

Contrat de 65 000 € (correspondant au prix d'achat du terrain)
20 ans (correspondant à la durée d'amortissement des travaux)
Echéances constantes
Taux variable indexé sur l'Euribor 3M + 1.20
Sans pénalité en cas de passage au taux fixe durant la validité du prêt

Par ailleurs, eu égard aux divers investissements engagés (garenne du bois aux pins – pôle associatif) et dans l'attente de leurs financements (emprunts à contracter – versements des subventions ou du fonds de compensation de la TVA, .) il est opportun d'avoir recours à une ligne de trésorerie pour assurer les mandaterments dans de bonnes conditions.

Ainsi, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de souscrire une ligne de trésorerie, auprès du Crédit Agricole (mieux disant), de 500 000 €uros qui ne seront débloqués que dans la limite des besoins de trésorerie étant précisé qu'elle est actuellement satisfaisante. Elle est indexée sur le T4M + 1.20

POLE ASSOCIATIF- AVENANT CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire explique qu'il convient de passer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre signé en Décembre 2008 avec Monsieur Trocmé architecte de l'Atelier du Trait, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre composé par ailleurs de Monsieur Jean Maret économiste et la SARL ITES Fluides, pour

- fixer le montant prévisionnel définit des travaux
- tenir compte du montant prévisionnel définitif des travaux et ainsi actualiser le contrat sur la base du montant APD,
- prendre en compte l'intégration dans l'équipe de maîtrise d'œuvre d'un BET Charpente à savoir la SARL ARCABOIS de LENCLOITRE (86)
- modifier la raison sociale de l'économiste devenant le Cabinet Maret et Associés SARL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Confirme le montant estimatif prévisionnel des travaux à 405 000 € HT hors déposes effectuées en régie
- Prend note que le taux de rémunération des honoraires est porté à 11.00 % pour la maîtrise d'œuvre et à 0.70 % pour l'OPC ce qui représente un montant global de rémunération de 47 385.00 € HT soit 56 672.46 € TTC
- Autorise le Maire à signer cet avenant.

AMENAGEMENT DE L'AVENUE CENTRALE

Monsieur le Maire souhaite faire le point des travaux menés par la commission pour que chaque élu soit clairement informé afin de se positionner sur diverses options.

Il rappelle les réunions de la commission organisées en présence de GENIPLANT et GROUPE ETUDE les 11/02, 25/03, 01/07 et les réunions du groupe de travail les 23/02 et 22/06 et présente les orientations proposées notamment en ce qui concerne les sens de circulation sur l'ensemble du bourg :

- Inversion du sens de circulation rues E. Giroux / D. Laffite
- Double sens Avenue A. Gaud de la maison Chasseray à la rue des Chalets / av Kennedy
- Maintien du même sens de circulation Avenue A. Gaud de la rue des Chalets à la rue de la Laiterie
- Sens unique rue du Département de la maisonnette à la place de l'église
- Interdiction de circuler pour les PL dans la rue du Commerce à partir de la Tête Noire (vers place Cail)
- Itinéraire conseillé pour aller de la direction de Sauzé à Brioux pour les véhicules légers par la rue du Commerce, la Place Cail, la rue des Chalets, la rue A. Gaud et la rue de l'hôtel de ville et des écoles
- Carrefour Puyrault, réfléchir à une giration à plat
- Carrefour de la Tête Noire, si PB pose de feux tricolores

Il précise que ces propositions tiennent compte d'une opportunité qui s'offre à la commune du fait de la mise en vente d'une partie de la propriété Chasseray qui pourrait si un achat se concrétisait, améliorer la giration de cette intersection et donner la possibilité de mettre partiellement l'avenue A Gaud en double sens.

Les élus sont invités à se prononcer sur cette éventualité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, sans pour autant préjuger de la décision définitive qui sera prise, souhaite disposer de l'avis du service des Domaines et demande à Monsieur le Maire d'entrer en négociation avec les propriétaires pour la partie commerce et son prolongement jusqu'à la limite de propriété au sud de la parcelle.

Monsieur le Maire présente et commente l'illustration de ces sens de circulation pour les véhicules légers et les poids lourds indiquant qu'il n'y a pas de mauvais avis mais seulement des conséquences à mesurer. L'assemblée mène alors une longue réflexion sur le sujet.

La discussion se poursuit ensuite sur l'esquisse chiffrée, élaborée par Monsieur MONTIL et son groupe en tenant compte des remarques formulées au fur et à mesure des travaux de la commission. Plusieurs remarques seront communiquées pour précisions ou pour modifications des aménagements proposés pour caler l'avant projet sommaire qui sera présenté lors d'une réunion publique programmée le 17 septembre prochain à 18 heures 30.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé de demander à Monsieur NICOLET Géomètre, de bien vouloir réaliser un relevé topographique complémentaire rue Robert Béchade et Avenue Auguste Gaud pour un montant de 3 410.04 € TTC afin de disposer d'éléments précis pour étudier ces nouvelles orientations.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la commission « Vie Sociale – Solidarité » -
- rappelle à l'assemblée que la réflexion du Cabinet CMCI missionnée par l'EHPAD pour le projet de l'établissement lui sera présentée ainsi qu'aux membres du CCAS le 29.07.2009

Guillaume GENDRAUX responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine »

- confirme le report de la date de la réunion du jury pour le concours des maisons fleuries.

Valérie INGLIN responsable de la Commission « Communication »

- indique que le site Internet devrait être en ligne début septembre 2009.
- informe les élus que la proposition de Monsieur Eric DENIS pour la réalisation en ballon captif, de photos couleur de Chef-Boutonne vue du ciel est acceptée pour renouveler les photos actuelles datant des années 1995-1996.

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la commission « Animation de la vie locale – Culture – Jeunesse »

- confirme l'inscription d'une équipe de chef-boutonnais pour participer aux Jeux Intercommunes les 21 et 29 Août à Sauzé Vaussais et encourage les supporters à venir l'encourager.

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

- présente les travaux en cours et notamment l'aménagement du parking aux abords du Lycée Professionnel JF Cail qui se déroule comme prévu
- demande aux élus de se prononcer pour l'organisation de l'aménagement de l'écoulement des eaux pluviales dans l'impasse de la Rue Héliot. Compte tenu de la complexité, il est décidé de solliciter une entreprise et de programmer ces travaux (non prévus au budget 2009), eu égard au montant estimatif, au 1^{er} semestre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 1 heure 15 :

- Monsieur le Maire demande aux élus qui acceptent au titre de la continuité des services de proximité, de l'autoriser à poursuivre les contacts avec la CAF pour trouver une solution alternative à l'arrêt du Visio Contact depuis le début de l'année.

- Il informe les élus du départ d'une des locataires de la Place Emile Thomas, au 19 Juillet 2009

- Il sollicite les élus disponibles pour venir les volontaires pour assurer la mission de signaleurs à l'occasion du Tour Poitou Charentes Cycliste le 26 Août 2009 en début d'après midi.

- Monsieur Christian Grippon signale les nuisances olfactives à Planier et demande une intervention rapide des services de l'assainissement pour remédier au plus vite à ce désagrément

- Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de la Poste stipulant des changements d'horaires d'ouverture qui seront appliqués en septembre.

Ainsi délibéré, en mairie en Chef-Boutonne, le 29 Juillet 2009.

Le Maire
Fabrice MICHELET

